



INFO PRODUIT DATANEWS

INTEGRATION DU "VALUATION TRADE" NYSE EURONEXT DANS L'ENSEMBLE DES GAMMES DE PRODUITS SIX TELEKURS FRANCE A COMPTER DU 15/09/2010

Madame, Monsieur,

Depuis le déploiement des "valuation trade" sur le périmètre actions annoncé dans les infos flash NYSE Euronext du 7 juin et du 7 juillet 2010 et le retour arrière opéré dès le 14 juillet 2010 sur ce périmètre d'instruments, nous avons retenu des échanges qui ont précédé cette prise de décision le caractère non officiel du "valuation trade" et avons mis en place un filtrage des cours en vue de garantir la diffusion dans nos produits des seuls cours de clôture issus de transactions officielles.

Bien que NYSE Euronext ait annoncé depuis l'abandon du "valuation trade" sur le marché des actions, le maintien de ce prix de valorisation pour les warrants et les ETF a soulevé de nombreuses questions portant sur les divergences observées par nos clients sur les cours de clôture et les cours de compensation le "valuation trade" calculés à l'issue de la séance de bourse, se substituant, pour NYSE Euronext, au cours de clôture officiel.

Malgré nos nombreux échanges avec NYSE Euronext et certains clients, nous ne sommes pas parvenus à dégager un consensus durant l'été et avons maintenu notre position jusqu'à l'organisation d'une récente réunion de travail sur le sujet. Au terme d'une réunion tripartite organisée entre SIX Telekurs et les entreprises de marché NYSE Euronext et LCH Clearnet le 2 septembre 2010, le caractère non officiel du "valuation trade" a pu être levé et le principe de substitution du cours de clôture "officiel" par le "valuation trade" confirmé.

Récemment interrogé sur le caractère officiel de ce prix de référence, NYSE Euronext a en effet rappelé que le principe du "valuation trade" a fait l'objet d'une publication dans le manuel de négociation UTP qui constitue un recueil des règles de marché, approuvées par l'AMF et les régulateurs de marchés sur lesquels opère NYSE Euronext, qui en officialise l'usage et a confirmé que ce dernier devait être assimilé à un cours de référence officiel : "Le prix de valorisation produit les effets d'une négociation dans le carnet d'ordres central, y inclut le cas échéant son usage comme référence pour des transactions hors carnet d'ordres central ou la détermination des seuils de négociation pour la journée de négociation suivante, mais n'est pas pris en compte dans les volumes publiés par Euronext".

Soucieux d'apporter une réponse à la demande de plusieurs établissements désireux de voir mise en œuvre une gestion harmonisée nous sommes convenus, en accord avec NYSE Euronext et LCH Clearnet, de réintégrer dans les meilleurs délais le "valuation trade" et proposons de procéder à la mise en œuvre de cette adaptation **pour l'ensemble de nos gammes de produits dès le 15 septembre 2010.**

A compter de cette date, le "valuation trade" sera assimilé à une transaction officielle avec un volume égal à zéro et sera diffusé comme cours de référence au même titre que les transactions réelles lorsqu'elles existent. Le "valuation trade" calculé par NYSE Euronext, pourra être diffusé à l'ouverture comme à la clôture et sera également pris en compte pour la détermination des cours plus haut et plus bas diffusés dans le résumé de séance.

Pour mieux comprendre le mécanisme du "valuation trade" et son mode d'évaluation, nous vous invitons à consulter les pages 25 et 26 du [Manuel de négociation sur l'Universal Trading Platform](#) mis en ligne sur le site officiel de NYSE Euronext.

Pour toute question portant sur ce mode d'évaluation ou sur les aspects réglementaires du "valuation trade", NYSE Euronext se propose de répondre directement à vos interrogations. Notre service support utilisateurs pourra à cet égard, et sur simple demande de votre part, vous communiquer les coordonnées de la personne à contacter.

De son côté, NYSE Euronext nous a informé qu'il procédera à des ajustements concernant l'affichage des "valuation trade" sur son site officiel qui sont aujourd'hui supprimés des historiques de cours lorsqu'aucune transaction n'a pu être réalisée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le service Marketing

NB : Un autre document explicatif est disponible sur le site d'Euronext (cliquez [ICI](#))

Info du 15/09/2010



[Service Marketing](#)
[Consultants Fonctionnels](#)
[Assistance Support](#)
Tel : 01 47 29 57 47